Zeitschrift: Arbido-R : Revue

Herausgeber: Vereinigung Schweizerischer Archivare; Verband der Bibliotheken und

der Bibliothekarinnen/Bibliothekare der Schweiz; Schweizerische

Vereinigung für Dokumentation

Band: 6 (1991)

Heft: 1

Artikel: Choix d'un système informatisé pour les bibliothèques de recherche : à

qui la responsabilité? : La situation au Danemark vue dans une optique

suisse

Autor: Sandfaer, Mogens / Winkel-Schwarz, Annette

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-771801

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ticinese, ha provocato reazioni, anche scomposte, di una parte della corporazione degli architetti locali. Per fortuna, l'autorità politica cantonale non si è lasciata impressionare: la straordinaria intelligenza del progetto dell'arch. Ortelli, che ha corso il rischio di essere sacrificata sull'altare di un modesto ideologismo, potrà perciò essere toccata con mano fra qualche anno, quando lettori, ricercatori e curiosi avranno alla nuova sede dell'Archivio cantonale e della Biblioteca pubblica di Bellinzona.

Choix d'un système informatisé pour les bibliothèques de recherche:
A qui la responsabilité?

La situation au Danemark vue dans une optique suisse

Mogens Sandfaer Annette Winkel-Schwarz

Les bibliothèques de recherche suisses sont confrontées à des décisions importantes en matière d'informatisation et de coordination sur le plan national. Peut-on coordonner les plans de développement déjà existants ou faut-il trouver de toutes nouvelles solutions et établir une planification centralisée?

Au Danemark, les tentatives de coordination technologique ont été à l'ordre du jour pendant des années. L'article essaie de comparer la situation dans les deux pays. A la Bibliothèque Nationale de Technologie du Danemark, prise en exemple, qui vient de passer à un système «de 3ème génération», on discute sur le fait de savoir s'il est souhaitable d'imposer un système standard sur le plan national ou d'accorder aux bibliothèques la liberté de choisir la meilleure solution en fonction de leurs besoins.

Die schweizerischen Forschungsbibliotheken stehen vor wichtigen Entscheidungen auf dem Gebiet der Automatisierung und Koordination auf nationaler Ebene.

Lassen sich die bereits bestehenden Entwicklungspläne koordinieren oder muss man ganz neue Lösungen anstreben und eine zentrale Planungsstelle einrichten?

In Dänemark standen Versuche der technologischen Koordination während Jahren auf der Tagesordnung. Im Artikel wird die Situation in beiden Ländern miteinander verglichen. Bei der Danmarks Tekniske Bibliotek (DTB), die als Beispiel ausgewählt wurde, ist man eben zu einem System der dritten Generation gelangt. Es wird darüber gesprochen, ob es wünschenswert ist, ein Standardsystem auf nationaler Ebene einzurichten, oder ob die Bibliotheken die Freiheit haben sollen, die beste Lösung zur Abdeckung ihrer Bedürfnisse zu wählen.

Le biblioteche svizzere di ricerca sono confrontate con decisioni importanti relative all'informatizzazione e al coordinamento su piano nazionale. E' possibile coordinare i piani di sviluppo già esistenti o bisogna studiare nuove soluzioni e attuare una pianificazione centralizzata?

In Danimarca, i tentativi di coordinamento tecnologico sono stati all' ordine del giorno per diversi anni. L'articolo cerca di confrontare la situazione nei due paesi. Un esempio è la Biblioteca nazionale danese di tecnologia, che ha appena introdotto un sistema «della terza generazione», sta valutando l'opportunità di imporre un sistema standard a livello nazionale o di dare alle biblioteche la facoltà di scegliere la soluzione migliore in funzione dei loro bisogni.

Que se passe-t-il lorsqu'une bibliothèque de recherche doit s'informatiser ou remplacer un système informatisé existant par une autre solution? Comment procéder? Qui doit prendre la décision, et sur quelle base?

Partout en Europe, les bibliothèques sont confrontées à des décisions importantes de ce type, et très souvent, une politique informatique adéquate sur le plan national pour garantir le choix de la meilleure solution possible dans les meilleurs délais, fait défaut.

Situation au Danemark

Partons de l'exemple de la Bibliothèque Nationale de Technologie du Danemark (DTB = Danmarks Tekniske Bibliotek). Cette bibliothèque joue le même rôle de centre de ressources que la Bibliothèque de l'ETH à Zurich, mais avec un personnel plus restreint (env. 90 personnes), et sans pouvoir s'offrir le luxe d'un staff d'une quinzaine de personnes pour le développement et la maintenance du système informatisé. Le profil de la DTB a très tôt divergé de celui des autres bibliothèques au Danemark. Très orientée vers les usagers en provenance des entreprises (env. 60% du total des utilisateurs), ce qui l'a conduite au rôle de centre de documentation dans les années 60 déjà, et vers la collaboration avec les autres grandes bibliothèques de technologie scandinaves, elle a souvent adopté des voies pragmatiques. C'est ainsi qu'elle a très rapidement réduit le niveau de catalogage au minimum nécessaire, décision qui ne fut pas approuvée par la communauté des bibliothèques pendant des années, mais qui recueille maintenant le consensus général.

La DTB a commencé dès 1968 un catalogage automatisé off-line pour la production d'un catalogue sur microfiches et imprimé. Un catalogue en ligne était mis à la disposition des usagers à travers le réseau de l'Ecole polytechnique en 1979; en 1981, il devenait possible de commander en ligne le prêt des ouvrages, et en 1983 le module du prêt et de la commande de photocopies d'articles entrait en fonction.

L'annonce par cette bibliothèque, au cours de l'été 1989, de sa décision de remplacer le système existant développé plus ou moins «in-house» (ALIS = Automated Library Information System) par un système commercialisé à l'étranger, a provoqué un véritable orage. Pour le comprendre, il convient de connaître un peu l'historique de l'informatisation de cette bibliothèque.

En Scandinavie, la DTB a été «pionnière» dans le domaine de l'informatisation, offrant ensuite les résultats de ses travaux de développement aux autres bibliothèques. Elle a joué le rôle de «centre serveur» en accueillant dans son système des bases de données extérieures, par exemple les bases des bibliothèques des écoles techniques du Danemark et même, pendant une période, les bases des principales bibliothèques de technologie de Scandinavie. La DTB se trouvait ainsi à la tête d'une «coopérative» dirigeant, presque de manière autonome, les travaux de développement de son système informatisé, mais en assumant aussi la totalité des coûts.

Parallèlement, un système de catalogage collectif se développait sur le plan national, avec possibilité de repiquage. Plus tard, un fournisseur danois d'ordinateurs et de logiciels lançait des modules d'interrogation, de catalogage local et de prêt, modules adoptés par un certain nombre de grandes bibliothèques à l'extérieur du cercle des bibliothèques scientifiques et techniques. Cependant, vers la fin des années 80, tant ce système-là, RC-Lib (RegneCentralen Library System) que le système ALIS se sont avérés insatisfaisants du point de vue technologique, trop compliqués du point de vue de la maintenance et tournant sur des ordinateurs vieillis. Il était donc nécessaire de trouver d'autres solutions.

Entre-temps, d'autres systèmes informatisés avaient été implantés, presque tous non danois. Pour en citer quelques uns: le logiciel américain BRS (qui était aussi le fondement du système ALIS), le système anglais TINLIB, le système de NORSK DATA (Norvège), le système suédois BIBS. Et à qui la responsabilité de cette multitude de systèmes?

Au Danemark, la plupart des bibliothèques de recherche importantes dépendent soit du Ministère de l'Education et de la Recherche, soit du Ministère de la Culture pour des raisons historiques. Les décisions d'achat de logiciel et d'ordinateur devaient être approuvées par le Ministère concerné, mais il s'agissait généralement d'une simple formalité. En réalité, les décisions étaient prises par les bibliothèques ellesmêmes.

En 1986, un organisme national, le Statens Bibliotekstjenste, sorte d'Inspection Générale des Bibliothèques, a été mis sur pied avec pour but, entre autres, de conseiller les bibliothèques confrontées au choix d'un système informatisé, d'établir ou de recommander des normes et standards, par exemple en matière de langage d'interrogation, ainsi que des formats et règles de catalogage. Cet organisme doit également donner son accord lors du choix d'un logiciel, accord basé sur des principes, néanmoins assez vagues.

Le point de départ du remplacement du système Revenons au cas de la Bibliothèque Nationale de Technologie (DTB). Comme mentionné ci-dessus, le système existant était mûr pour le changement, pas seulement pour des raisons tenant à la technologie, mais également parce qu'il devenait de plus en plus évident que la poursuite du développement quasi «inhouse» était une solution trop coûteuse, lente et compliquée en comparaison des solutions offertes sur le marché commercial. Au cours des dix années écoulées, les possibilités offertes étaient sensiblement différentes et la DTB réalisa que, si elle voulait sauter de son système de 2ème génération à un système de 3ème génération avec un budget relativement restreint, la solution la plus réaliste était l'achat d'un système clés-en-mains combiné à un contrat offrant à la bibliothèque la possibilité d'avoir un impact et de collaborer à toutes les phases du développement futur du système.

Faisons ci-dessous une petite parenthèse concernant les exigences des bibliothèques en général quant au niveau et à la qualité de l'informatisation, et à la transition de la 1ère à la 3ème génération.

Si – pour simplifier les choses – on met l'accent uniquement sur l'interface à l'usager, le catalogue en ligne et l'interaction avec le module de prêt, on constate de fortes divergences entre les exigences posées d'une bibliothèque à l'autre. En Suisse, par exemple, où l'informatisation est encore assez récente, les usagers sont en général satisfaits si l'on «trouve quelque chose» et si l'on peut commander un document dont on connaît déjà le titre, si le temps de réponse n'est pas trop long. Les utilisateurs d'une bibliothèque avec une longue tradition d'informatisation, comme dans le cas de la DTB, s'attendent par exemple à pouvoir accéder au système à partir de n'importe quel terminal ou PC, de n'importe quel coin du pays. Ils veulent éviter toute autre lecture de l'information pour l'usage du système que ce que l'on peut écrire sur une carte de crédit. Ils désirent une interface qui soit «user-friendly» et standardisée, comme par exemple le CCL (Common Command Language), et un accès direct aux autres bases de données, sans la nécessité de recourir à une nouvelle procédure de «log in».

De manière schématique, on peut caractériser les 3 générations de système comme suit:

1ère génération:

 plus ou moins les mêmes facilités d'accès à l'information que celles offertes par les fichiers traditionnels. Utilisable notamment pour la recherche de documents connus.

2ème génération:

 accès au catalogue à partir de terminaux à l'extérieur de la bibliothèque et facilités de recherche additionnelles, notamment par mots-clés et mots de notices en combinaison.

3ème génération:

 les problèmes techniques d'interaction sont tous placés du côté système et pas du côté usager (le système est «auto-explicatif»). Les notices «enrichies» sont accessibles de manière conviviale, c'est-à-dire en utilisant la langue naturelle. Le système offre d'autres types d'information que des notices bibliographiques et constitue également l'interface avec d'autres systèmes y afférents.

Comme mentionné ci-dessus, la DTB avait l'ambition d'implanter un système de la 3ème génération, conforme aux standards internationaux, notamment le CCL, déjà connu des usagers de la bibliothèque, et

également de transférer d'autres facilités déjà connues du système existant. Comme par exemple les services de commande en ligne, le chargement des notices sur le catalogue collectif national, ainsi que la communication avec les systèmes utilisés par les autres bibliothèques de technologie danoises (import/export automatique des notices et commandes), et même avec d'autres systèmes importants, du moins au Danemark. On voulait un système suffisamment flexible pour permettre des changements locaux et, à long terme, des frais de maintenance moins onéreux que les frais existants.

Un tel système n'existe pas! Mais on peut en trouver les bons fondements.

Le cheminement de la décision

Durant la période 1986–88, la DTB a examiné le marché international des systèmes informatisés de gestion de bibliothèque. En 1988, on est arrivé à la conclusion que les solutions les plus intéressantes étaient toutes non danoises et tournaient presque toutes sur des ordinateurs Digital. En même temps, le réseau local devait être changé, dans un délai assez court. Une décision quant au choix du réseau et de l'ordinateur était en conséquence nécessaire avant le choix du logiciel, même si le contraire était évidemment à préférer. Tout en hésitant, les autorités, à savoir le Ministère de l'Education et de la Recherche et l'Inspection Générale des Bibliothèques, ont néanmoins donné leur accord à l'acquisition de matériel Digital.

Ensuite est venue la phase de «chasse au logiciel»: pendant près d'une année et demie, la DTB a testé les deux systèmes retenus: le logiciel anglais Libertas et le logiciel israélien ALEPH. Le premier était déjà assez répandu, notamment en Angleterre, mais quelques bibliothèques en Scandinavie avaient également manifesté de l'intérêt pour ce logiciel. Le second était en usage dans toutes les bibliothèques universitaires d'Israël et dans quelques bibliothèques de technologie en Espagne, ces bibliothèques n'ayant cependant pas les expériences et exigences de la DTB.

Selon les traditions en vigueur à la DTB, des démonstrations des deux systèmes furent organisées, tant pour les collègues d'autres bibliothèques que pour des représentants des autorités.

Ce fut une période d'apprentissage intense, dont le résultat fut la spécification d'exigences préliminaires et une compréhension concrète de l'aptitude et de la volonté des fournisseurs à développer leurs systèmes conformément aux idées et besoins de la DTB. Dans les deux cas, il s'agissait effectivement d'un projet de développement plutôt que d'une pure implantation.

Il était primordial pour la DTB de trouver un fournisseur à la recherche d'un client ayant lui-même des idées de développement, et qui était prêt à établir, en collaboration, un système compétitif et avancé sur le plan international. Le fournisseur israélien, moins bien établi sur le marché, fut finalement jugé le plus prêt à se lancer dans le jeu.

Le jeu politique

La DTB était donc prête à présenter sa décision en faveur du système ALEPH, afin d'obtenir l'accord des autorités, lorsqu'un nouveau système fut mûr pour être lancé sur le marché. Ce système ne fonctionnait pas sur les ordinateurs Digital (ou plutôt: n'était pas vendu pour le matériel Digital), contenait uniquement les modules de catalogage, catalogue en ligne et partiellement le module de prêt, mais il était danois!

Pour qu'on ne puisse lui reprocher d'exclure cette possibilité, la DTB testa le système à la dernière minute (l'ordinateur du système existant à la bibliothèque fut tout près d'un «crash-down» total), tout en retenant pour des raisons techniques et économiques son choix initial. Comme déjà mentionné, le maintien de ce choix provoqua un orage, auquel contribuèrent les bibliothèques depuis longtemps prises au piège avec le système danois (RC-LIB) en fort besoin de renouvellement; en effet, ces bibliothèques avaient déjà acheté le nouveau système danois susmentionné avec l'accord de l'Inspection Générale des Bibliothèques. Pourquoi?:

- les autres bibliothèques, très probablement en raison du «principe» scandinave: Ne crois pas que tu peux te séparer du troupeau;
- l'Inspection Générale, plutôt pour des raisons de protection d'intérêts industriels, mais aussi à cause d'un manque de compréhension quant aux possibilités technologiques nouvellement offertes et quant au fait que la marque du logiciel importe peu pourvu que l'on puisse respecter les normes internationales.

Sans l'accord de l'Inspection Générale, mais avec le soutien moral et politique de l'Ecole Polytechnique du Danemark (à laquelle la bibliothèque est rattachée, mais non intégrée), la DTB signait le contrat au mois d'août 1989 à la condition expresse que les trois premières phases de l'implantation correspondent au moins à la fonctionnalité du système existant et soient terminées avant la fin de l'année. La bibliothèque se gardant le droit d'interrompre la collaboration avec le fournisseur, même avec des récompenses de la part de ce dernier, si les résultats et les délais ne correspondaient pas aux attentes de la DTB - cette clause du contrat étant également destinée à apaiser l'Inspection Générale.

Le fournisseur et le personnel de la bibliothèque relevaient ensemble le défi: entre Noël 1989 et le Nouvel An, l'implantation totale et la conversion de tous les fichiers étaient réalisées.

ALIS 2 était donc devenu réalité et au cours de l'année 90 les autres modules (contrôle des achats/ abonnements et facturation) étaient développés et testés. L'Inspection Générale devait reconnaître que le système respectait les normes exigées. Même leur ultime exigence, celle d'une maison de maintenance danoise, était honorée. Quoique légèrement retardée, l'acceptation formelle était enfin accordée.

D'autres bibliothèques danoises sont déjà en train de suivre l'exemple de la DTB et, avec la version UNIX du système, attendue cette année, de nouvelles perspectives seront ouvertes.

Réflexions sur différents aspects de politique informatique

Quelle est la morale de cette histoire? Que toute bibliothèque peut implanter quelque système informatique que ce soit? Pas du tout.

Comme mentionné au début, le risque est grand de se retrouver dans une situation offrant une multitude de systèmes non-compatibles, si le choix repose uniquement sur les besoins internes et individuels des bibliothèques. Mais jusqu'où peut-on et faut-il aller? Il existe des cas où les bibliothèques d'un même pays décident volontairement d'implanter le même système, comme par exemple en Finlande (c'est du moins l'impression donnée à l'extérieur). Mais le plus souvent, quand un système unique est imposé sur le plan national ou à un groupe de bibliothèques, c'est le résultat de l'intervention d'un organisme national ou des autorités responsables en matière de bibliothèques, comme par exemple en Norvège et au Danemark.

En Suisse, la situation qui se présente est plutôt de type «mixte», avec le système SIBIL d'une part, résultat d'une collaboration au sein d'un groupe de bibliothèques, et le système ETHICS d'autre part. Système conçu et développé par la bibliothèque de l'ETH de Zurich et adopté, pour des raisons politiques, comme système unique également par les autres bibliothèques des Ecoles polytechniques (sauf les plus petites), quels que soient leurs besoins et leurs forces pour participer au réseau.

On peut faire un certain nombre de parallèles entre la situation actuelle en Suisse et la situation au Danemark voici quelques années: les systèmes existants doivent très prochainement être remplacés par des versions nouvelles ou, plus rationnellement, par des systèmes commercialisés. Le développement technologique est beaucoup trop rapide pour pouvoir continuer à «tricoter à la maison» et, en outre, il est difficile d'en justifier les coûts.

Dans le cas de la DTB, on a tenté de faire le bilan: d'un côté, des investissements importants faits pendant des années mais, de l'autre, une situation devenue intolérable par suite de coûts de maintenance croissant d'année en année, et, en même temps,

impossibilité d'obéir à ses propres plans de développement; en outre, la nécessité de pouvoir communiquer sur le plan international, ce qui réclame une technologie de pointe. Comme précédemment mentionné, le choix, permettant de mettre fin à ces soucis, n'a pas été effectué sans complications politiques. Dans le cas des bibliothèques des EPF, il paraît pour le moment impossible, également pour des raisons politiques, de repartir à zéro, sur la base d'une analyse coûts/bénéfices, et de choisir une solution qui permette de placer les bibliothèques polytechniques de Suisse au niveau technologique que leurs usagers sont en droit d'attendre.

Il est tout à fait clair que l'une des raisons principales à toutes ces complications et confusions est le manque de politique informatique nationale. Une politique qui prenne en compte la collaboration sur le plan international, et respecte la notion d'autonomie des bibliothèques pour autant que les normes internationales soient respectées. Une politique qui assure la collaboration et la compatibilité inter-bibliothèques, ce qui n'est pas la même chose que d'imposer un système spécifique à un groupe de bibliothèques ou même à toutes les bibliothèques d'un pays ayant des missions différentes, et par conséquent des conditions économiques et de personnel différentes, ainsi que des besoins variés en matière d'outils de travail et de gammes de services à offrir.

Au Danemark, nous sommes finalement parvenus à une situation où une telle coordination informatique semble possible, indépendamment du cadre institutionnel de chaque bibliothèque, et sans violer leur autonomie.

Quelle politique adopter en Suisse pour parvenir à une nécessaire modernisation?

Adresse des auteurs:

Mogens Sandfaer CERN Service interne du Centre d'information 1217 Meyrin

Annette Winkel-Schwarz
Au moment de la rédaction de cet article, directrice
EPFL
Bibliothèque centrale
1015 Lausanne

(Zusammenfassung auf Deutsch)

In der Schweiz sind im Laufe der letzten Jahre einige Forschungsbibliotheken mit Computersystemen der 1. Generation ausgerüstet worden, während andere Bibliotheken überhaupt nicht automatisiert wurden. Im Frühjahr 1991 wird über die Bibliotheksautomatisierung diskutiert werden. Wird es möglich sein, zu einer Harmonisierung auf nationaler Ebene zu gelangen und den Sprung von der ersten zur dritten Generation zu vollziehen?

Im Artikel wird als Vergleichsgrösse die Situation eines skandinavischen Landes angewandt, in welchem Debatten dieser Art und Versuche der technologischen Koordinierung während Jahren an der Tagesordnung waren. Das fragliche Land, Dänemark, hat wie die anderen skandinavischen Länder reichlich Erfahrung auf dem Feld der Bibliotheksautomatisierung. Die Danmarks Tekniske Bibliotek (DTB), die hier als Beispiel dient, begann 1968 mit einem offline Computerkatalog. Als Pionier in dieser Materie war sie alleine in der Lage, seit 1979 über Jahre einen online Publikumskatalog über das Netz der Polytechnischen Hochschule anzubieten. Die Frage der Koordination auf nationaler Ebene stellte sich nicht sofort. Im Laufe der achtziger Jahre haben die wichtigsten Forschungsbibliotheken ihre eigenen Systeme installiert, welche grundsätzlich auf zwei Softwarepaketen basieren, die verschieden sind von dem durch die DTB gewählten System. Mit der Errichtung eines nationalen Netzes verfolgte man unter anderem das Ziel, die Informationspolitik der Forschungsbibliotheken zu koordinieren; es wurden die Standards der Abfragesprache, die Formate und Regeln der Katalogisierung eingeführt, was erlaubte, auch eine teilweise Vereinheitlichung des Systems aus der Sicht des Nutzers zu erreichen. Ausserdem bietet man einen Gesamtkatalog an, welcher die Daten lokaler Systeme beinhaltet. Muss man weitergehen? Ist es wünschenwert, auf nationaler Ebene ein einziges System als Standard einzusetzen (wie dies in Finnland der Fall war), oder muss man den Bibliotheken die Freiheit zugestehen, die beste Lösung im Hinblick auf die speziellen Bedürfnisse ihrer Benutzer zu wählen? Die Autoren unterstützen die Idee der Bibliotheksautonomie in diesem Sinne, aber unter der Bedingung, dass die internationalen Standards eingehalten werden. Allerdings ist es wesentlich, dass die Bibliotheken nicht zu isolierten Inselchen werden. Das nationale Netz, das bereits Erwähnung fand, muss eine Informationspolitik entwickeln – unter Einbezug der technologischen Normen –, welche die Zusammenarbeit und Kontabilität sowohl interbibliothekarisch, als auch auf nationaler und internationaler Ebene gewährleistet. Das ist nicht zu verwechseln mit dem Einsatz eines spezifischen Systems für eine Gruppe von Bibliotheken oder selbst für alle Bibliotheken

eines Landes mit verschiedenen Aufträgen und konsequenterweise verschiedenen ökonomischen und personellen Bedingungen und unterschiedlichen Anforderungen in Hinsicht auf die Arbeitsgeräte und die angebotenen Dienstleistungen.

(Résumé en italien)

In Svizzera, nel corso di questi ultimi anni, alcune biblioteche di ricerca sono state informatizzate con sistemi della «prima generazione», mentre altre non lo sono state. Nella primavera 1991, la politica di informatizzazione sarà all'ordine del giorno. Il nodo da sciogliere è: sarà possibile attuare un'armonizzazione a livello nazionale e passare dalla «prima» alla «terza generazione»?

L'articolo cerca di tracciare un parallelo tra la situazione elvetica e quella di un paese scandinavo, dove questo genere di discussione si è protratto per diversi anni. Il paese in questione, la Danimarca, possiede, come tutti gli altri paesi scandinavi, una lunga esperienza in materia d'informatizzazione delle biblioteche. Quale esempio, è stata presa la Biblioteca nazionale danese di tecnologia (DTB = Danmarks Tekniske Bibliotek), che, dal 1968, ha iniziato la catalogazione automatizzata off-line. Il problema del coordinamento nazionale non si è posto subito, in quanto questa biblioteca è stata una delle prime a introdurre questo sistema – dal 1979, il catalogo è a disposizione del pubblico grazie alla rete della Scuola politecnica -, e, inoltre, è stata per anni la sola a offrire un servizio del genere.

Nel corso degli anni 80, le altre principali biblioteche di ricerca hanno introdotto i loro sistemi informatizzati, basati essenzialmente su due software di produzione danese diversi da quello scelto dalla DTB. Con la creazione di un organismo nazionale avente lo scopo, tra l'altro, di coordinare le scelte nel campo dell'informatica delle biblioteche di ricerca, sono stati introdotti denominatori comuni per il linguaggio di richiesta, i formati e le regole di catalogazione, che permettono di attuare una parziale uniformizzazione dei sistemi dal punto di vista dell'utente. Inoltre, viene offerto un catalogo collettivo nazionale nel quale sono registrate le notizie bibliografiche dei sistemi locali.

Bisogna spingere l'integrazione più oltre? E' consigliabile imporre un sistema unico, definito come standard, a livello nazionale (come è stato fatto in Finlandia) o bisogna dare alle biblioteche la facoltà di scegliere la soluzione migliore in funzione dei bisogni specifici dei loro utenti?

Gli autori propendono per l'autonomia delle biblioteche, ma solo a condizione che gli standard internazionali vengano rispettati. Infatti, è fondamentale che le biblioteche non siano «isolotti» a sé stanti. L'organismo nazionale menzionato in precedenza deve stabilire una politica dell'informatica comprendente anche le norme tecnologiche che assicuri la collaborazione e la compatibilità interbibliotecaria sia nei rapporti interni sia in quelli internazionali. Ciò non significa imporre un sistema specifico a determinate biblioteche, o addirittura a tutte quelle di un paese, che hanno finalità diverse, quindi, si trovano confrontate con condizioni economiche e di personale diverse, e con bisogni differenziati in materia di strumenti di lavoro e dell'offerta di servizi.